



LE 7 JUIN 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 7 juin 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4860-070610 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

- C.C.U.
- . Rapport des permis mai 2010

 - . Rapport budgétaire avril 2010

4861-070610 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4862-070610 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2010**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4863-070610 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1000711 à 1000822	214 425,21 \$
Journal des annulations	(2 768,99 \$)
Numéros 1000823 à 1000832	54 077,59 \$
Numéros 1000833 à 1000902	55 894,51 \$

4864-070610 **CONDUITE CIMENT AMIANTE - AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 de la conduite ciment-amiante au montant de 29 920,30 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics, payable à même le règlement d'emprunt #1064 concernant la mise aux normes de l'eau potable adopté le 2 octobre 2006.

4865-070610 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Beauré pour l'exercice 2010 :

Revenus	71 117,00 \$
Dépenses	<u>92 406,00 \$</u>
Déficit	21 289,00 \$

Répartition du déficit	
- SHQ 90%	19 160,00 \$
- Ville de Beauré 10%	2 129,00 \$

4866-070610 **FEUX D'ARTIFICE – MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la tenue de feux d'artifices par la maison « Québec Pyrotechnie inc. » le 10 juin 2010 à la Station Mont Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'indice d'inflammabilité au moment de la tenue de l'événement. Si l'indice était élevé et que la présence du Service de protection des incendies était requise, des frais de 1 500,00 \$ s'appliqueront et seront chargés à Familiprix, 6000 rue Armand Viau, Québec G2C 2C5 à l'attention de Mme Nancy Girard.

4867-070610 **ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE & DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'autorisation de passage de la randonnée à vélo organisée par l'École de la Châtelaine & de la Place-de-

L'Éveil qui se tiendra le 8 juin 2010 dans certaines rues de la Ville de Beauré.

4868-070610 **FADOQ – COURS DE DANSE**

. Utilisation de la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire les mardis et jeudis de 19 h à 21 h et le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30 pour la saison 2010-2011 dans la mesure où la salle est disponible. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

4869-070610 **ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET INDUSTRIEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire à intervenir dans une entente de non divulgation (confidentialité) entre un promoteur industriel qui analyse l'opportunité de s'implanter sur le site d'AbitibiBowater et Pôle Québec Chaudières-Appalaches.

4870-070610 **MANDAT À CIMA – PROJET ESPACE LES PRÉS**

(Étude urbanisation boul. Bélanger)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de donner mandat à la firme « CIMA » pour préparer une étude visant à établir le coût de l'urbanisation de la section ouest du boulevard Bélanger, suivant l'offre de services #QP101115 datée du 12 mai 2010, au montant de 10 616,30 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Beauré rembourse à la Ville de Beauré tous les coûts reliés à cette étude. De plus, un montant de 3 000 \$ est à prévoir si des sondages doivent être effectués par un laboratoire. La Ville de Sainte-Anne-de-Beauré devra fournir une résolution de son conseil municipal confirmant son engagement à cet effet.

4871-070610 **MANDAT À BPR – PROJET ESPACE LES PRÉS**

(Étude pour l'ajout de capacité à l'usine d'eau potable)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de donner mandat à la firme « BPR » pour l'élaboration d'une étude préliminaire sur la capacité des ouvrages d'alimentation en eau de la Ville de Beauré afin d'alimenter en eau potable un développement résidentiel situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Beauré dans le prolongement de la rue Bélanger, suivant l'offre de services #06237 datée du 18 mai 2010, au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Beauré rembourse à la Ville de Beauré tous les coûts reliés à cette étude. La Ville de Sainte-Anne-de-Beauré devra fournir une résolution de son conseil municipal confirmant son engagement à cet effet.

4872-070610 **ENTENTE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer l'entente de services aux sinistrés d'une durée d'un (1) an à intervenir avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et d'autoriser le paiement de la somme de 413,53 \$ pour l'année 2010-2011 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

4873-070610 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1129**
(Réfection des rues Beauregard, Côté, Prévost et Royale)

ATTENDU la demande d'aide financière acceptée au montant de 679 520 \$ dans le cadre du programme PRÉCO concernant la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Côté (du boulevard Ste-Anne à la rue Beauregard), la rue Beauregard (de Côté à St-Louis) ainsi que la rue Prévost (du boulevard Ste-Anne à la rue Morel);

ATTENDU que la Ville désire affecter les sommes concernant les taxes sur l'essence 2010-2013 afin de financer une partie des coûts des travaux pour l'Avenue Royale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1129 intitulé : « *Règlement décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures (conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial) des rues Prévost, Côté, Beauregard et Royale comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 880 000 \$, remboursable en quarante (40) ans.* »

4874-070610 **CRÉATION DE L'ACADÉMIE DES GRANDS BÂTISSEURS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

ATTENDU que le Conseil municipal désire honorer, à chaque année, trois (3) personnalités dont l'une à titre posthume qui ont contribué au développement ou au rayonnement de la Ville de Beupré dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : économique, sportif, communautaire, artistique, culturel ou autre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de créer l'Académie des Grands Bâtisseurs de la Ville de Beupré.

4875-070610 **NOMINATION DES 3 PREMIERS MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES GRANDS BÂTISSEURS DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les trois (3) personnes suivantes :

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>
Mme Emma Racine	développement économique
M. Robert Giguère	sportif
M. Odilon Côté à titre posthume	développement économique

4876-070610 **MANDAT À SECOR – PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « Secor » afin de préparer un document synthèse dans le cadre du projet « Rêver sa ville » au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables pour les volets analyse, diagnostic et orientations, le tout suivant l'offre de services datée du 31 mai 2010.

4877-070610 **MANDAT À GRAPH SYNERGIE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulnier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Graph Synergie » afin de préparer une présentation interactive du projet « Centre aquatique et Centre de congrès » au coût de 8 000 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 2 juin 2010. La participation de la Ville sera de 3 000 \$ plus les taxes.

4878-070610 **VIREMENT DE CRÉDITS**

Attendu qu'il y aurait lieu de s'approprier une somme de 152 166,74 \$ afin de payer l'acquisition du Caméléon et du sableur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de transférer les crédits budgétaires suivants :

Du poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
03-961-00-722-03	Acquisition Caisse pop.	152 166,74 \$

Au poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
03-932-00-721-21	Caméléon et sableur	152 166,74 \$

4879-070610 **HYDRO-QUÉBEC- PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES**

Attendu que la Ville de Beauré a adopté la résolution #4843-030510 pour s'inscrire au programme concernant l'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel afin d'embellir les voies publiques;

Attendu que le conseil municipal a rencontré Monsieur Langis Simard de la compagnie « Hydro-Québec » le 7 juin 2010;

Attendu que le conseil municipal juge approprié de s'inscrire au programme « Embellir les voies publiques » pour enfouir les réseaux câblés sur l'avenue Royale entre les rues Côté et St-Louis, sur une longueur approximative de 320 mètres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande à M. Langis Simard de la compagnie « Hydro-Québec » d'inscrire la demande initiale de la ville au programme « Embellir les voies publiques ».

4880-070610 **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Attendu la demande de commandite faite dans le cadre de la 6^e édition du projet « Coopérative jeunesse de services de la Côte-de-Beaupré;

Attendu que plusieurs jeunes de Beaupré participent à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre de commandite.

4881-070610 **RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ILOTS DÉSTRUCTURÉS) DOSSIER #366711**

CONSIDÉRANT la résolution #2010-03-33 de la MRC de La Côte-de-Beaupré intitulée « Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les îlots déstructurés de la zone agricole » adoptée le 3 mars 2010;

CONSIDÉRANT le contenu de l'orientation préliminaire du dossier #366711 produit en date du 28 mai 2010 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré n'est pas visée par la demande à portée collective mais elle désire appuyer la MRC de La Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beaupré :

- AVISE la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle est satisfaite du contenu de l'orientation préliminaire de la demande à portée collective #366711 dans le contexte où la modification suivante est apportée :
 1. Les dispositions relatives au maintien des chemins d'accès devront être ajustées en fonction de l'entente survenue lors de la rencontre des parties le 26 mars 2010.

4882-070610 **MARCHÉ DES SAVEURS**

Attendu que la Ville est heureuse d'accueillir pour une deuxième année le Marché des Saveurs;

Attendu que la Ville souhaiterait que l'activité se tienne sur deux (2) jours soit le samedi et le dimanche au lieu du samedi seulement;

Attendu qu'il serait souhaitable que les kiosques soient orientés face à la voie publique, dans la mesure du possible;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des kiosques du marché public sur le terrain propriété de la Ville. Les travaux sont estimés 600 \$ pour la fourniture du matériel et 4 heures de machinerie.

4883-070610 **MANDAT À DAA**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de mandater la firme « DAA » afin de préparer la présentation qui sera faite devant la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale, le 10 juin 2010, pour un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables excluant les frais reliés à la journée de la présentation, le tout suivant l'offre de services datée du 28 mai 2010. Tous les coûts seront payés 50-50 avec la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré. La MRC de la Côte-de-Beaupré pourrait assumer une partie ou même la totalité des coûts de ce mandat.

4884-070610 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 10955 BOUL. STE-ANNE (LES 3 BECS)**

Attendu l'avis public publié dans le Journal l'Autre Voix du 19 mai dernier relativement à la demande de dérogation mineure;

Attendu la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme le 20 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de rejeter cette demande de dérogation mineure, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4885-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 11)**

Attendu que le promoteur de Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, terrain numéro 11;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4886-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 20)**

Attendu que le promoteur de Pignons-sur-Mont inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, terrain numéro 20;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4887-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 21)**

Attendu que le promoteur de Pignons-sur-Mont inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, terrain numéro 21;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4888-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 7)**

Attendu que le promoteur de Pignons-sur-Mont inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, terrain numéro 7;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4889-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 19)**

Attendu que le promoteur de Pignons-sur-Mont a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, terrain numéro 19;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée n'est pas conforme à l'ensemble des objectifs et des critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elle ne s'intègre pas au cadre bâti de ce développement domiciliaire en regard du gabarit plus imposant, dans la forme de la toiture ainsi que dans les choix de la fenestration;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de ne pas approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4890-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION JARDINS DES NEIGES**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de 6 unités de logements compris dans le projet intégré d'habitation de la phase II du projet domiciliaire " Les jardins des Neiges ";

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans en regard du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans ledit règlement et qu'elle s'intègre quant à son architecture aux bâtiments déjà construits et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y a lieu d'ajouter 2 fenêtres et une moulure sur la façade gauche, celle faisant front à la route 360 afin d'ajouter des éléments pour rehausser la qualité architecturale du bâtiment;

Attendu qu'un nouveau plan a été déposé afin de faire les ajouts demandés par le comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4891-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

Attendu que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans types de construction pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées comprises dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase III;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4892-070610 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE LA FALAISE**

Attendu que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4893-070610 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL USAGÉ, ANNÉE 2010, DE MARQUE CAMÉLÉON**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 7 mai 2010 pour l'acquisition d'un véhicule multifonctionnel usagé, année 2010, de marque Caméléon;

Considérant la soumission reçue de :

R.P.M. Tech inc. 136 558,39 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « R.P.M. Tech inc. » au montant de 136 558,39 \$ plus les taxes applicables.

4894-070610 **APPEL D'OFFRES POUR LA MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter le devis tel que présenté;
- b) d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres publiques,

4895-070610 **ACHAT D'UN SABLEUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un sableur de marque Epoke au montant de 4 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4896-070610 **MANDAT À HUDON & JULIEN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de mandater la firme « Hudon & Julien» afin de préparer des esquisses du futur centre sportif pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, suivant l'offre de services datée du 28 mai 2010;
- b) d'autoriser un montant de 3 000,00 \$ pour la préparation d'un relevé technique du terrain ou profil topographique.

Ces sommes ont déjà fait l'objet d'un virement de crédit le 3 mai 2010 par la résolution # 4837-030510;

4897-070610 **CAMP D'ÉTÉ – EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'embaucher Mme Corinne Gravel à titre de Madame Brico au tarif horaire de 12,25 \$/heure;
- b) de procéder à l'embauche du personnel suivant pour l'été 2010;

Pour le camp d'été :

- 19 moniteurs, monitrices
- 1 accompagnatrice
- 1 responsable du service de garde

Pour le camp ados :

- 1 responsable
- 1 moniteur

Pour la piscine :

Un maximum de sept (7) sauveteurs.

Autobus :

- M. Patrick Saillant
- M. Mario Lemieux (Saint-Tite)
- M. Mario Lemieux (Ste-Anne)

Préposés-entretien-surveillants

Un maximum de trois (3)

- a) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2010, tels que spécifiés à la liste déposée sous la cote 070610-01; et
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Beupré, tous les documents nécessaires à cet effet.

4898-070610 **ÉVALUATION DES VÉHICULES D'INTERVENTION / MANDAT À JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)**

Attendu l'appel d'offres lancé en mai 2005 pour l'évaluation des autopompes, autopompes citernes et pompes portatives des municipalités de la M.R.C. de La Côte-de-Beupré;

Attendu que le comité de sécurité incendie a recommandé à la MRC, le 16 juin 2005, de retenir la proposition de Jacques Thibault;

Attendu que toutes les municipalités ont été satisfaites du service reçu de Jacques Thibault et qu'elles sont prêtes à lui offrir un second contrat de cinq (5) ans;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter la proposition de Jacques Thibault (Pierreville) en regard de l'évaluation des autopompes, pompe échelle, mini-pompes et pompes portatives de la Ville de Beupré pour la période 2010-2014;
- b) d'engager les crédits correspondant à la proposition de Jacques Thibault, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle y était au long reproduite;
- c) de demander à la compagnie Jacques Thibault de nous facturer et de nous transmettre directement copie des tests d'essais et des attestations de performance;
- d) de demander au directeur du service incendie de faire le suivi de ce mandat conformément au plan de mise en œuvre.

4899-070610 **DÉFI CYCLISTE 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire le 30 juin 2010 et de permettre l'accès aux douches du plateau sportif dans le cadre de la randonnée cycliste Montréal-Roberval qui aura lieu du 29 juin au 2 juillet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rencontre avec la compagnie AIM
- Paiement des taxes d'AbitibiBowater
- Décontamination des sols d'AbitibiBowater

21 h 15 Monsieur Michel Paré, maire quitte la réunion. Monsieur Pierre Renaud, maire suppléant, présidera la réunion.

SUITE DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

- Le propriétaire du commerce Les 3 Becs pose des questions concernant sa demande de dérogation mineure.

4900-070610 **ÉTATS FINANCIERS**

Monsieur Jean-François Duclos accompagné de Monsieur Roch Lemieux, directeur général et trésorier font la présentation des états financiers au 31 décembre 2009. Suite à cette présentation, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les états financiers de la Ville de Beaupré vérifiés par la firme « Samson Bélair Deloitte & Touche », tels que présentés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

4901-070610 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 22 h 10.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe

Monsieur Pierre Renaud
Maire suppléant